

Conseil de l'Europe19^{ème} Réunion du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul

Strasbourg, le 11 décembre 2025

Déclaration conjointe

ENG

Mrs. President,

I have the honor of making this statement on behalf of 38 States.

Gender-based violence, whether physical, sexual, psychological, or economic, online or offline, is a serious violation of human rights. It compromises the peaceful, sustainable, and prosperous development of our societies. This undermines the democratic promise of living together in societies where human rights and the rule of law guarantee peace, equality, and prosperity.

Women and girls' rights and gender equality are the stalwarts of our democracies. The recognition and protection of these fundamental rights has led to considerable progress in our countries. This has strengthened the legitimacy and representativeness of decisions, boosted economic growth and development, improved collective security, and enhanced social justice.

Wherever women and girls' rights are threatened, the fundamental principles of the rule of law, democracy and human rights are challenged. When a state retreats, every woman and girl is at greater risk.

As the sixteen days of activism for Women's Rights come to a close, we reiterate the right of all women and girls to live without violence, and to decide freely and safely on all matters relating to their lives, their bodies and their futures. We reaffirm our strong support for the pioneering role of the Council of Europe in preventing and combating violence against women and domestic violence, through the Istanbul Convention. This international agreement is the most comprehensive international legal instrument against violence against women and girls as it sets the highest standards for the prevention of violence and the protection of all women and girls. It provides a clear interpretation of core human rights principles and strengthen the collective framework to take action. Since its inception, it has inspired countries to strengthen criminal law, improve and expand support services, develop research and data, and integrate prevention into education and public policy. It has created a common language of dignity, equality, and justice.

We underline the importance to respect, protect, promote, and fulfill the human rights of all women and girls as necessary conditions for achieving gender equality. We encourage this goal to be integrated into all areas of our national and international policies: peace and security, development and economics, education, health and climate change. We encourage dialogue and cooperation in order to safeguard the acquis and prevent any deterioration in the national and international framework defending and promoting women's and girls' rights.

We stand alongside women's rights organizations and professionals whose expertise and dedication remain indispensable, and we oppose any attempt to restrict their activities. We underline the importance of engaging men and boys as agents and beneficiaries of change and promoters.

We reiterate our commitment to working at bilateral and multilateral levels, in cooperation with the Council of Europe, the European Union, and other international organizations, to strengthen national and international standards and share best practices to achieve gender equality. We remain firmly committed to achieving gender equality and invite others in Europe and beyond Europe to join these efforts.

FRA

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de 38 États.

La violence sexiste, qu'elle soit physique, sexuelle, psychologique, économique, ou en ligne, constitue une grave violation des droits de l'Homme. Elle met en péril le développement pacifique, durable et prospère de nos sociétés. Elle sape la promesse démocratique d'une coexistence dans des sociétés où les droits de l'Homme et l'État de droit garantissent la paix, l'égalité et la prospérité.

Les droits des femmes et des filles et l'égalité entre les femmes et les hommes sont les piliers de nos démocraties. La reconnaissance et la protection de ces droits fondamentaux ont permis des progrès considérables dans nos pays. Ils ont renforcé la légitimité et la représentativité des décisions, stimulé la croissance économique et le développement, amélioré la sécurité collective et renforcé la justice sociale.

Partout où les droits des femmes et des filles sont menacés, les principes fondamentaux de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme sont remis en cause. Lorsqu'un État recule, chaque femme et chaque fille court un plus grand risque.

Alors que les seize jours d'activisme pour les droits des femmes touchent à leur fin, nous réaffirmons le droit de toutes les femmes et filles, à vivre sans violence et à décider librement et en sécurité des questions relatives à leur vie, à leur corps et à leur avenir. Nous réaffirmons notre soutien sans faille au rôle pionnier joué par le Conseil de l'Europe dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, à travers la Convention d'Istanbul. Cet accord est l'instrument juridique international le plus complet contre la violence à l'égard des femmes et des filles, car il établit les normes les plus élevées en matière de prévention de la violence et de protection. Il fournit une interprétation claire des principes fondamentaux des droits de l'Homme et renforce le cadre collectif permettant d'agir. Depuis sa création, cette convention a incité les États à renforcer leur droit pénal, à améliorer et développer les services d'aide, la recherche et les données, et à intégrer la prévention dans l'éducation et les politiques publiques. Cet accord a permis la création d'un langage commun de dignité, d'égalité et de justice.

Nous soulignons l'importance de respecter, protéger, promouvoir et donner corps aux droits de toutes les femmes et filles en tant que conditions nécessaires à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous encourageons l'intégration de cet objectif dans tous les domaines de nos politiques nationales et internationales : paix et sécurité, développement et économie, éducation, santé et changement climatique. Nous encourageons le dialogue et la coopération afin de préserver cet acquis et d'empêcher toute détérioration du cadre national et international qui défend et promeut les droits des femmes et des filles.

Nous nous tenons aux côtés des organisations de défense des droits des femmes et des professionnels dont l'expertise et le dévouement restent indispensables, **et nous nous opposons à toute tentative de restreindre leur action.** Nous soulignons l'importance d'impliquer les hommes et les garçons en tant qu'acteurs et bénéficiaires du changement, ainsi qu'en tant que promoteurs de la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes.

Nous réaffirmons notre engagement à œuvrer aux niveaux bilatéral et multilatéral, en coopération avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et d'autres organisations internationales, au renforcement des normes nationales et internationales et au partage des meilleures pratiques pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous restons fermement déterminés à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et invitons d'autres acteurs en Europe et au-delà à se joindre à ces efforts.

Déclaration Convention Istanbul

Soutiennent en l'état tous les Etats membres du Conseil de l'Europe parties à la Convention d'Istanbul :

- 1) Albanie
- 2) Allemagne
- 3) Andorre
- 4) Autriche
- 5) Belgique
- 6) Bosnie-Herzégovine
- 7) Chypre
- 8) Croatie
- 9) Danemark
- 10) Espagne
- 11) Estonie
- 12) France
- 13) Finlande
- 14) Géorgie
- 15) Grèce
- 16) Italie
- 17) Irlande
- 18) Islande
- 19) Lettonie
- 20) Liechtenstein
- 21) Luxembourg
- 22) Macédoine du Nord
- 23) Malte
- 24) Monaco
- 25) Monténégro
- 26) Norvège
- 27) Pays-Bas
- 28) Pologne
- 29) Portugal
- 30) République de Moldova
- 31) Roumanie
- 32) Royaume-Uni
- 33) Saint-Marin
- 34) Serbie
- 35) Slovénie
- 36) Suède
- 37) Suisse
- 38) Ukraine